

employé de la Compagnie ne vint à leur secours. Le lendemain, la *Lothringer Zeitung* de Metz titrait: "Comment deux Allemands ont été insultés et maltraités hier à Nancy". Il ne faudrait pas généraliser; la frontière restait paisible. Même des soldats en uniforme, français ou allemands, la franchissaient sans faire siffler les balles. Un exemple parmi d'autres, le 17 janvier 1914, un douanier allemand de Novéant repérait à la jumelle deux officiers français en uniforme et à cheval qui avaient franchi durant quatre minutes la frontière près de la route Novéant-Arnville. Il fit un bref rapport conservé dans les archives. L'affaire Schnaebelé avait été quelque chose d'exceptionnel, d'unique en son genre. Il faut certes la rappeler car elle avait marqué les esprits mais les pratiques quotidiennes, à la frontière, étaient toutes autres. À la ligne Malgré les quelques signes de nervosité que nous avons relevés, la frontière resta ouverte jusqu'à l'extrême fin de la crise de juillet 1914. Les relations ferroviaires furent suspendues seulement le 31 juillet. Chacun, de son côté, se prépara à l'affrontement. Dans le processus guerrier qui conduisit à la Première Guerre Mondiale, la frontière ne joua aucun rôle. Une fois la guerre déclarée, l'esprit de la frontière ne fut pas étranger à la détermination qui saisit les Français de l'Est lors de la mobilisation. C'était l'Allemagne qui avait déclaré la guerre; la guerre était la guerre du droit et l'abolition de la frontière injuste devint le but de guerre qui faisait l'unanimité des populations de l'Est. La France menait une guerre de restitution des provinces perdues.

L'héritage de la frontière

En 1918, la frontière de 1815 fut rétablie de fait. Les Français auraient voulu plus: la frontière de 1814 et pourquoi pas pour certains aller jusqu'à la frontière naturelle du Rhin²². Les Anglo-Saxons s'opposèrent à cette prétention mais ils firent deux concessions que le traité de Versailles consacra. Pour une durée de quinze ans, un Territoire de la Sarre fut détaché du *Reich* et placé pratiquement sous le contrôle de la France. Quant à la rive gauche du Rhin, elle était occupée pour une durée variable et démilitarisée. La frontière militaire du *Reich* ne coïncidait plus avec sa frontière politique. Ces dispositions devaient être temporaires. En 1935 à la suite d'un plébiscite, le Territoire de la Sarre fut réintégré dans le *Reich* et en 1936 Hitler remilitarisait la rive gauche du Rhin. Frontière politique et frontière militaire coïncidaient de nouveau. En 1940 Hitler rétablit de fait la frontière de 1871 et dans l'hypothèse d'une victoire allemande, il préparait au détriment de la France un nouveau déplacement de la frontière vers l'ouest. On sait ce qu'il advint des projets du *Troisième Reich*. En 1945 la frontière de 1815 confirmée en 1919 redevint la frontière franco-allemande malgré quelques velléités gaullistes de mordre un peu sur le territoire allemand. Une fois la question de la Sarre résolue conformément aux vœux des Allemands, le contentieux frontalier et territorial ouvert entre les deux peuples depuis la Révolution semble enfin avoir trouvé une solution réciproquement acceptée. Cette solution est la frontière 1815-1871.

²² A ce sujet on peut consulter les travaux du Comité d'Etudes. *L'Alsace-Lorraine et la frontière du Nord-Est. Travaux du Comité d'Etudes*, I, Paris 1918. Georges Soutou, "La France et les Marches de l'Est", dans: *Revue Historique*, 1979.